

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le vendredi 09 juillet 2021 à 18H00
en Mairie de BROYE

Etaient présents : Yves BERTHET, Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Gaëlle MOUCHOT, Régis MUZARD, Guillaume ROUGET, Alain SCHATT, Stéphanie ROUX.

Etaient absents : Benjamin MIGNEROT, Erick DEQUAIRE, Nadège BODOIGNET,

Pouvoirs : Nadège BODOIGNET à Mme Stéphanie ROUX et Erick DEQUAIRE à Jean-François CERCLEY.

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

Un point supplémentaire doit être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder le point suivant :

***/ Délibération contre le projet de contrat ONF proposé par l'Etat :**

Le Maire expose que le gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF.

Le gouvernement décide une nouvelle fois d'augmenter la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF. Considérant les impacts sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens, le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF, etc... Après en avoir délibéré, le Conseil municipal exige, à l'unanimité, le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêt de financement de l'ONF et exige la révision complète du projet de contrat.

1/ Création de 2 postes permanents d'agents technique 2^{ème} classe 4/35^{ème} et 7/35^{ème} :

Le Maire expose que les 2 agents techniques sont, pour le moment, mis à disposition par le service de missions temporaires du Centre de Gestion 70. Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents au grades d'agents techniques 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 4h00 et 7h00 hebdomadaires, afin d'assurer l'entretien des locaux communaux et la gestion des réservations de la salle des fêtes de Broye-les-Pesmes. Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de deux emplois permanents aux grades d'agents techniques 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 4/35^{ème} et 7/35^{ème}, relevant de la catégorie hiérarchique C.

2/ Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel contractuel par le service de missions temporaires du CDG70

Le Maire expose que la convention de mise à disposition du personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre De Gestion 70 étant arrivée à son terme fin 2020, il est impératif de la renouveler dans les plus brefs délais. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire l'adhésion au service de missions temporaires du cdg70 et autorise Mr le Maire à signer la convention dite, au service de mise à disposition du personnel contractuel géré par le service des missions temporaires du cdg70 de la fonction publique territoriale de Haute-Saône et tout document utile afférent à ce dossier.

3/ Travaux chalet Prairie :

Suite au conseil municipal du 30 septembre 2020, des devis concernant l'isolation, l'électricité et les sanitaires du chalet situé rue de la Prairie à Broye-les-Pesmes, ont été demandés afin de pouvoir prétendre à des subventions notamment en ce qui concernent les changements portant sur les économies d'énergie et énergies renouvelables.

4/ 2^{ème} demande de subvention lavoir d'Aubigny :

Afin de pouvoir bénéficier des subventions 2022 concernant la restauration intégrale du Lavoir d'Aubigny, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Oudin d'un montant de 31 371 € HT.

5/ Convention avec 30 millions d'amis pour la gestion de la population des chats errants :

La campagne de stérilisation des chats errants a déjà été évoquée lors des précédents conseils municipaux. Un contact avec l'association 30 millions d'amis a permis d'obtenir des renseignements sur le déroulement et le soutien pour la gestion de la population des chats errants. Le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal le contenu de la convention de participation financière de l'association 30 millions d'amis pour validation. La fondation demande une participation aux frais vétérinaires à hauteur de 50 % pour la stérilisation et l'identification des chats errants (80 € pour une ovariectomie + I-cad et 60 € pour une castration + I-cad, soit une moyenne de 70 €/chats errants).

6/ Question diverses :

- Renouvellement de l'abonnement PanneauPocket pour 3 ans, obtention d'un semestre offert.

La séance est levée à 19H08

Le Maire,

Jean François CERCLEY